

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CINÉMA CAPITOLE NYON | CAPITOLE ENTERTAINMENT SARL

1. CHAMP D'APPLICATION ET EXPLOITANT

Les présentes conditions générales de vente régissent l'achat et l'utilisation des titres et prestations du Cinéma Capitole Nyon, quel que soit le canal d'achat : aux caisses du cinéma comme sur son service de billetterie en ligne, accessible depuis capitole-nyon.ch et exploité techniquement par Advance Ticket. L'exploitant du cinéma et vendeur est Capitole Entertainment Sàrl (nom commercial : Cinéma Capitole Nyon), Rue Neuve 5, 1260 Nyon, Suisse — IDE CHE-464.868.227. Adresse de contact : info@capitole-nyon.ch. Elles remplacent l'ensemble des conditions antérieures, notamment les conditions générales de vente en ligne du 1er août 2026 et les conditions générales des cartes Cinéophile et Famille du 1er décembre 2015. Aucun autre document ne prévaut sur les présentes conditions.

2. DÉFINITIONS

Séance : une projection déterminée, identifiée par sa date, son heure, son film ou son programme et sa salle. Billet : le titre donnant accès à une séance déterminée, sous forme imprimée ou électronique. Carte : la Carte Cinéophile ou la Carte Famille, titres nominatifs donnant accès au tarif préférentiel Carte (article 9). Pass Ciné Opéra : le titre nominatif couvrant les soirées du cycle Ciné Opéra (article 10). Activation : la remise de la Carte à son titulaire aux caisses du cinéma et son enregistrement dans le système de billetterie. L'activation fait courir la durée de validité de la Carte. Grille tarifaire : la grille des prix, tarifs, suppléments et frais en vigueur, publiée sur le site du cinéma et affichée dans le cinéma. Séance ou événement expressément mentionné : une séance ou un événement annoncé comme particulier lors de la publication du programme ou de l'ouverture des ventes, et dont les conditions tarifaires propres sont indiquées à cette occasion.

3. PRODUITS ET SERVICES

Le cinéma propose :

- a) des billets pour une séance déterminée ;
- b) des bons cadeaux ;
- c) les Cartes Cinéophile et Famille ;
- d) le Pass Ciné Opéra.

Une même transaction de billetterie peut comprendre plusieurs places, à des tarifs différents, mais toujours pour une même séance. Les prestations faisant l'objet d'une réservation particulière, notamment les projections privées et les formules d'anniversaire, sont régies par les conditions qui leur sont propres et communiquées lors de la réservation.

4. PRIX, TARIFS ET FRAIS

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), taxe sur la valeur ajoutée comprise. Les prix, tarifs, suppléments et frais applicables sont ceux figurant dans la grille tarifaire en vigueur au jour de la séance, sous réserve des articles 9.5 et 10.4. Aucun montant n'est fixé par les présentes conditions. Les éventuels suppléments figurant dans la grille tarifaire restent dus, quel que soit le titre utilisé et quel que soit le tarif appliqué. Des frais de transaction peuvent être appliqués aux achats effectués en ligne. Leur taux figure dans la grille tarifaire ; le montant total, frais compris, est affiché avant la validation du paiement. Les tarifs réduits sont réservés aux ayants droit. Un justificatif peut être demandé au contrôle des billets, ou lors de l'achat s'agissant des Cartes et du Pass Ciné Opéra ; à défaut, l'accès est refusé ou le titre est délivré au plein tarif. Toute modification de la grille tarifaire est portée à la connaissance du public par sa mise à jour sur le site et son affichage dans le cinéma. Les titulaires d'une Carte en cours de validité en sont informés au moins un mois avant l'entrée en vigueur de la modification.

5. MOYENS DE PAIEMENT

Les achats peuvent être réglés aux caisses du cinéma par les moyens de paiement qui y sont acceptés, et en ligne par carte de crédit ou de débit, TWINT, PostFinance E-Finance, ainsi que par bon cadeau dans les limites de l'article 7. Les paiements en ligne sont traités par le prestataire de services de paiement du cinéma (article 11). Les Cartes Cinéophile et Famille ne sont pas un moyen de paiement. Elles n'ont ni solde, ni nombre d'utilisations prédéfini : elles ouvrent un droit tarifaire, qui s'applique au moment du paiement de chaque entrée.

6. BILLETS, ACCÈS AUX SALLES ET CONDITIONS D'ADMISSION

6.1 Après acceptation du paiement en ligne, le client reçoit par courrier électronique un billet électronique portant un code-barres contrôlé à l'entrée des salles, ainsi que la date et l'heure de la séance, le titre du film ou du programme, le nombre de places et les tarifs appliqués. Il appartient à l'acheteur de vérifier que ces informations correspondent à son achat.

6.2 Le billet n'est valable que pour la séance qui y est inscrite. L'accès à une autre séance suppose un échange préalable aux caisses, dans les conditions de l'article 8.

6.3 Sauf mention contraire propre à une séance, les places ne sont pas numérotées et l'accès s'effectue dans la limite des places disponibles.

6.4 L'acheteur est seul responsable du choix du film et de la séance. Il lui appartient de vérifier l'âge légal d'admission et de s'y conformer. Le cinéma refuse l'accès en cas de non-respect de l'âge légal, sans remboursement du billet, et peut demander un justificatif d'âge. Le cinéma ne peut être tenu responsable de l'achat d'une place pour un film heurtant la sensibilité ou les convictions du spectateur.

6.5 L'accès aux salles suppose le respect des règles d'exploitation du cinéma, notamment : l'interdiction de tout enregistrement, sonore ou visuel, de la projection ; l'interdiction d'introduire des denrées ou boissons autres que celles vendues par le cinéma, sauf autorisation ; le respect des consignes du personnel et des règles de sécurité ; le respect de la tranquillité des autres spectateurs. Le cinéma peut refuser l'accès, ou exclure d'une salle, toute personne ne respectant pas ces règles, sans remboursement. Il peut prononcer une interdiction d'accès à l'encontre d'une personne ayant gravement ou répétitivement manqué à ces règles.

7. BONS CADEAUX

7.1 Les bons cadeaux sont utilisables aux caisses du cinéma comme en ligne. Ceux achetés en ligne sont délivrés par courrier électronique sous forme électronique.

7.2 Ils sont valables un an à compter de leur date d'émission.

7.3 Un bon cadeau n'est ni remboursable, ni échangeable contre des espèces, y compris pour un solde non utilisé. Il ne peut pas servir à l'achat d'un autre bon cadeau.

7.4 Les bons cadeaux ne sont pas applicables aux séances du cycle Ciné Opéra ni, plus généralement, aux retransmissions d'opéras et de ballets, qui relèvent de la grille tarifaire propre à ce cycle.

7.5 En cas de perte ou de vol, aucun duplicata ne peut être garanti. Il appartient au bénéficiaire de conserver le courrier de délivrance.

8. ÉCHANGES ET REMBOURSEMENTS

8.1 En cas d'erreur de sélection — jour, séance, film — les places peuvent être échangées aux caisses du cinéma, pendant les heures d'ouverture, uniquement avant la date et l'heure de la séance figurant sur le billet. Passé ce délai, aucun échange n'est possible.

8.2 Tout billet non utilisé est échu dès la fin de la séance concernée. Il ne peut être ni échangé, ni remboursé.

8.3 Aucun remboursement ni échange n'est accordé lorsque le spectateur est empêché pour des raisons personnelles, notamment météorologiques, de santé ou de retard.

8.4 Seule l'annulation d'une séance par le cinéma, notamment en cas de problème technique, donne lieu au remboursement des billets concernés, sur le moyen de paiement utilisé lors de l'achat. Les dispositions propres au Pass Ciné Opéra figurent à l'article 10.

8.5 Le cinéma peut modifier la date, l'heure ou la salle d'une séance. Le billet reste valable pour la séance reportée. Une telle modification n'ouvre droit à aucune compensation.

9. CARTE CINÉPHILE ET CARTE FAMILLE

9.1 Objet. La Carte Cinéphile et la Carte Famille sont des titres nominatifs donnant accès, pendant leur durée de validité, au tarif préférentiel Carte en vigueur sur les séances du cinéma. Elles ne constituent ni un moyen de paiement, ni un titre prépayé : chaque entrée est payée au tarif préférentiel au moment de la réservation ou du passage en caisse.

9.2 Portée. La Carte Cinéphile vaut pour une personne, son titulaire. La Carte Famille vaut pour quatre personnes au plus d'une même famille, dont deux adultes au plus. Sont seuls bénéficiaires le titulaire, l'autre parent et leurs enfants, à l'exclusion de toute autre personne. Les bénéficiaires ne sont pas tenus d'assister ensemble à une même séance. Un justificatif d'identité peut être demandé afin de vérifier qu'une personne est bien bénéficiaire de la Carte. Chaque bénéficiaire occupe une place et acquitte une entrée.

9.3 Souscription, enregistrement et activation. La Carte s'acquiert aux caisses du cinéma ou en ligne. L'enregistrement du titulaire et, pour la Carte Famille, de ses bénéficiaires, s'effectue au moyen du formulaire prévu à cet effet, en ligne ou aux caisses. Il comprend les données nécessaires à la gestion de la Carte, une photographie du titulaire aux fins prévues à l'article 9.9, et l'acceptation des présentes conditions. La Carte est remise et activée aux caisses du cinéma uniquement. Elle est alors associée au dossier du titulaire et porte un code d'identification. Elle peut être délivrée sous forme de carte physique, de document imprimé ou de titre dématérialisé enregistré sur un appareil mobile ; ces formes ont la même valeur. La Carte ne produit aucun effet avant son activation. L'enregistrement préalable du titulaire, en ligne ou aux caisses, n'ouvre à lui seul aucun droit au tarif préférentiel. Une Carte acquise en ligne doit être retirée et activée dans les douze mois suivant son achat. À défaut, le droit à la remise s'éteint, sans remboursement.

9.4 Durée de validité. La Carte est valable douze mois à compter de son activation. La date d'échéance figure sur la Carte et est rappelée à son titulaire avant son terme.

9.5 Prix annuel de la Carte. Le prix annuel de la Carte figure dans la grille tarifaire. Il est dû pour chaque période de douze mois, à la souscription comme au renouvellement, et s'entend du prix en vigueur au jour de la souscription ou du renouvellement. Aucun autre montant n'est dû au titre de la délivrance de la Carte.

9.6 Tarif préférentiel. Le tarif préférentiel applicable à une séance est celui en vigueur au jour de cette séance, conformément à l'article 4. Il ne dépend pas du tarif en vigueur au jour de la souscription de la Carte. Les éventuels suppléments restent dus.

9.7 Étendue et limites. La Carte s'utilise sur l'ensemble de la programmation régulière : sorties de la semaine, cycles thématiques, séances en version originale. Elle s'exerce dans les limites suivantes : une entrée par bénéficiaire et par séance, dans la limite des places disponibles ; un bénéficiaire ne peut assister à une nouvelle séance avant la fin de celle pour laquelle il est passé au contrôle ; la Carte ne confère aucun droit de réservation prioritaire.

9.8 Exclusions. La Carte n'est pas applicable : aux séances du cycle Ciné Opéra et, plus généralement, aux retransmissions d'opéras et de ballets, qui relèvent de la grille tarifaire propre à ce cycle (article 10) ; aux projections privées et aux projections non commerciales ; aux séances et événements expressément mentionnés comme tels lors de la publication du programme ou de l'ouverture des ventes.

9.9 Caractère personnel, photographie et contrôle. La Carte est personnelle et non cessible. Elle ne peut être ni prêtée, ni revendue, ni utilisée par une personne qui n'en est pas bénéficiaire. La photographie du titulaire est enregistrée dans le système de billetterie aux seules fins de vérifier, lors du contrôle, que le porteur de la Carte en est bien le titulaire. Elle est supprimée dans les trois mois suivant la fin de la période de validité de la Carte. Son traitement est régi par l'article 11. Le cinéma peut demander l'actualisation de la photographie lorsqu'elle ne permet plus la vérification. En cas d'utilisation par une personne non bénéficiaire, le cinéma peut refuser l'accès à la séance, sans remboursement, et désactiver la Carte.

9.10 Utilisation. La Carte s'utilise aux caisses sur présentation, ou en ligne au moyen du code d'identification qui y figure, pour obtenir le tarif préférentiel lors d'une réservation.

9.11 Absence de remboursement. La Carte n'est ni annulable, ni remboursable, ni échangeable contre des espèces. Aucune entrée accordée sur présentation de la Carte ne peut donner lieu à remboursement.

9.12 Perte, vol ou dysfonctionnement. En cas de perte ou de vol, le titulaire en informe sans délai les caisses du cinéma. La Carte est désactivée et une nouvelle Carte lui est remise contre paiement des frais de remplacement figurant dans la grille tarifaire. La durée de validité en cours n'est pas prolongée. En cas de dysfonctionnement non imputable au titulaire, la Carte est remplacée sans frais.

9.13 Données du titulaire. Le titulaire communique au cinéma toute modification des données enregistrées lors de la souscription, afin que sa Carte reste utilisable et que les informations relatives à son échéance lui parviennent.

9.14 Renouvellement. La Carte ne se renouvelle pas tacitement.

Le renouvellement s'effectue avant l'échéance, dans les trente jours qui la précèdent. La nouvelle période de douze mois court alors à compter de la date d'échéance précédente, aucune journée n'étant perdue. Le renouvellement s'effectue sur la même Carte ; le code d'identification et la photographie sont conservés. Le prix annuel de la Carte en vigueur au jour du renouvellement est dû. Le titulaire accepte, lors de chaque renouvellement, les conditions générales alors en vigueur. Passée la date d'échéance, la Carte cesse de produire ses effets. L'acquisition d'une nouvelle Carte constitue une nouvelle souscription, dont la durée de validité court conformément à l'article 9.4.

9.15 Prolongation exceptionnelle. Le cinéma peut, à titre exceptionnel et discrétionnaire, accorder une prolongation de la durée de validité d'une Carte. Une telle prolongation ne crée ni droit, ni précédent.

9.16 Refus de délivrance. Le cinéma peut refuser de délivrer ou de renouveler une Carte à une personne n'ayant pas respecté ses obligations au titre d'une Carte précédente, ou faisant l'objet d'une interdiction d'accès au cinéma.

10. PASS CINÉ OPÉRA

10.1 Objet. Le Pass Ciné Opéra est un titre nominatif donnant droit à une place pour chacune des sept soirées du cycle Ciné Opéra de la saison, retransmises depuis le Royal Opera House de Londres et projetées salle Léone. La liste des soirées, leurs dates et leurs horaires sont publiés à l'ouverture des ventes. Le Pass ne vaut que pour ces soirées.

10.2 Composition. Le Pass donne droit à une entrée par diffusion, pour chacune des sept diffusions du cycle. Il ne permet ni d'assister deux fois à une même diffusion, ni de reporter une entrée d'une diffusion sur une autre. Lorsque le Pass est acquis après le début de la saison, l'article 10.11 s'applique.

10.3 Caractère individuel. Le Pass est strictement individuel, non cessible et non annulable. Il est enregistré au nom de son titulaire et porte un code d'identification. Un accompagnant doit disposer de son propre Pass ou acquérir un billet à l'unité.

10.4 Prix. Le prix du Pass et la grille tarifaire du cycle Ciné Opéra figurent dans la grille tarifaire publiée. La grille tarifaire du cycle Ciné Opéra est arrêtée pour l'ensemble de la saison et ne varie pas en cours de saison, par dérogation à l'article 4. Les frais de transaction prévus à l'article 4 s'appliquent aux achats en ligne, y compris au Pass ; le montant total est affiché avant la validation du paiement.

10.5 Placement. Le Pass donne lieu à l'attribution d'une place nominative lors de la réservation de chaque soirée, par dérogation à l'article 6.3. Le cinéma peut réattribuer une place pour des motifs techniques, d'exploitation ou de sécurité ; une réattribution n'ouvre droit à aucune compensation.

10.6 Consommation offerte. Une coupe de champagne ou une boisson sans alcool est offerte au titulaire, sur présentation de son billet, au premier entracte de chacune des soirées. La consommation est limitée à une par billet et par soirée. Elle est servie pendant l'entracte uniquement, n'est ni cumulable, ni échangeable, ni remboursable, et ne peut être reportée.

10.7 Entrée non utilisée. Une entrée non utilisée sur une diffusion passée est définitivement perdue, sans report, sans compensation et sans remboursement, même partiel. Le Pass est irréversible : il n'est ni annulable, ni remboursable, ni échangeable contre des espèces ou contre tout autre titre.

10.8 Modification d'une diffusion. Le cinéma peut modifier la date ou l'horaire d'une diffusion. L'entrée correspondante reste valable pour la séance reportée, sans compensation.

10.9 Annulation ou interruption du fait du cinéma. En cas d'annulation d'une diffusion, ou d'interruption d'une retransmission du fait du cinéma ou de son fournisseur technique, l'entrée correspondante est reportée sur la séance de rattrapage lorsque le cinéma en organise une. À défaut, elle est remboursée au prorata du prix du Pass, soit un septième de ce prix.

10.10 Perte ou vol. Le Pass étant nominatif et enregistré, un duplicata peut être délivré aux caisses sur justification de l'identité du titulaire. Le Pass perdu ou volé est alors désactivé. Les entrées déjà utilisées ne sont pas restituées.

10.11 Acquisition en cours de saison. Le Pass reste commercialisé après la première diffusion de la saison. Lorsqu'une ou plusieurs diffusions sont déjà passées à la date de l'achat, le titulaire reçoit, pour chacune d'elles, une invitation valable un an pour une séance ordinaire au plein tarif. Ces invitations ne sont pas

applicables aux séances du cycle Ciné Opéra, ni aux séances et événements expressément mentionnés. Elles ne sont ni remboursables, ni échangeables contre des espèces.

10.12 Autres titres. Les Cartes Cinéophile et Famille et les bons cadeaux ne sont pas applicables aux séances du cycle Ciné Opéra.

11. PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Les données personnelles collectées à l'occasion d'un achat, d'une réservation ou de la souscription d'une Carte sont traitées conformément à la loi fédérale sur la protection des données et à la politique de confidentialité du cinéma, consultable sur capitole-nyon.ch.

11.2 Les données collectées lors de la souscription d'une Carte — identité du titulaire et de ses bénéficiaires, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques — sont traitées aux fins de la gestion de la Carte, de l'information de son titulaire sur son échéance et de l'exercice des droits attachés à la Carte.

11.3 La photographie du titulaire est traitée aux seules fins de vérification prévues à l'article 9.9. Elle est hébergée par le prestataire de billetterie du cinéma, n'est communiquée à aucun tiers, et est supprimée dans les trois mois suivant la fin de la période de validité de la Carte ou du Pass Ciné Opéra.

11.4 L'envoi de communications commerciales suppose un consentement distinct, donné librement et révocable à tout moment. Ce consentement n'est pas une condition de la souscription d'une Carte ni d'un achat.

11.5 Le système de billetterie est opéré par Advance Ticket. Les paiements en ligne sont traités par Worldline, conformément aux standards de sécurité applicables aux paiements électroniques. Le cinéma ne conserve aucune donnée de carte bancaire.

11.6 Toute personne concernée peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement en écrivant à info@capitole-nyon.ch.

12. ACCEPTATION DES CONDITIONS

12.1 Toute commande en ligne implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions. La validation de la commande, précédée de la case confirmant la prise de connaissance des présentes conditions, vaut consentement définitif.

12.2 La souscription et le renouvellement d'une Carte supposent l'acceptation expresse des présentes conditions par le titulaire. Cette acceptation est recueillie et horodatée lors de l'enregistrement prévu à l'article 9.3, au plus tard lors de l'activation.

12.3 L'accès aux salles suppose le respect des règles d'admission de l'article 6.

13. MODIFICATION DES CONDITIONS

Le cinéma peut modifier les présentes conditions en tout temps. Les conditions modifiées entrent en vigueur immédiatement pour tout nouvel achat et toute nouvelle souscription.

Pour les Cartes en cours de validité, elles ne déploient leurs effets qu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de leur entrée en vigueur, afin de permettre au titulaire en désaccord avec les nouvelles dispositions de se prévaloir des conditions antérieures pendant ce délai.

L'entrée en vigueur de conditions modifiées est annoncée par affichage lisible dans le cinéma, avec mention de sa date, et les conditions sont mises à disposition sur capitole-nyon.ch.

14. INTERRUPTION DE LA FORMULE CARTE

Le cinéma peut mettre fin à la formule Carte. Il en informe les titulaires par affichage dans le cinéma et par courrier ou courrier électronique, moyennant un préavis de deux mois pour la fin d'un mois.

Le titulaire d'une Carte en cours de validité reçoit alors une invitation valable un an, au plein tarif, par mois de validité restant à courir, dans la limite de douze invitations par Carte.

15. DROIT APPLICABLE ET FOR

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse. À défaut de règlement amiable, tout litige est porté devant les tribunaux compétents du siège de l'exploitant, à Nyon (VD), sous réserve des fors impératifs prévus par la loi. *Version du 11 septembre 2026 — remplace les conditions générales de vente en ligne du 1er août 2026 et les conditions générales des cartes Cinéphile et Famille du 1er décembre 2015.*

Cinéma Capitole Nyon
Capitole Entertainment Sàrl
Rue Neuve 5, 1260 Nyon, Suisse
IDE CHE-464.868.227 — capitole-nyon.ch

TERMS AND CONDITIONS OF SALE
CINÉMA CAPITOLE NYON | CAPITOLE ENTERTAINMENT SARL

This English version is a translation provided for information purposes. In the event of any discrepancy, the French version shall prevail.

1. SCOPE AND OPERATOR

These terms and conditions of sale govern the purchase and use of the tickets, cards and services of Cinéma Capitole Nyon, whatever the purchase channel: at the cinema box office as well as on its online ticketing service, accessible from capitole-nyon.ch and technically operated by Advance Ticket. The cinema operator and seller is Capitole Entertainment Sàrl (trading name: Cinéma Capitole Nyon), Rue Neuve 5, 1260 Nyon, Switzerland — UID CHE-464.868.227. Contact address: info@capitole-nyon.ch. They replace all previous terms and conditions, in particular the terms and conditions of online sales of 1 August 2026 and the terms and conditions of the Cinéophile and Famille cards of 1 December 2015. No other document prevails over these terms.

2. DEFINITIONS

Screening: a specific projection, identified by its date, time, film or programme and auditorium. Ticket: the title giving access to a specific screening, in printed or electronic form. Carte: the Carte Cinéophile or the Carte Famille, personal titles giving access to the preferential Carte rate (article 9). Pass Ciné Opéra: the personal title covering the evenings of the Ciné Opéra season (article 10). Activation: the handover of the Carte to its holder at the cinema box office and its registration in the ticketing system. Activation starts the Carte's period of validity. Price list: the list of prices, rates, surcharges and fees in force, published on the cinema's website and displayed in the cinema. Expressly designated screening or event: a screening or event announced as special when the programme is published or when sales open, and whose specific pricing conditions are stated on that occasion.

3. PRODUCTS AND SERVICES

The cinema offers:

- a) tickets for a specific screening;
- b) gift vouchers;
- c) the Carte Cinéophile and Carte Famille;
- d) the Pass Ciné Opéra.

A single ticketing transaction may include several seats, at different rates, but always for the same screening. Services subject to a specific booking, in particular private screenings and birthday packages, are governed by their own conditions, communicated at the time of booking.

4. PRICES, RATES AND FEES

All prices are stated in Swiss francs (CHF), value added tax included. The applicable prices, rates, surcharges and fees are those set out in the price list in force on the day of the screening, subject to articles 9.5 and 10.4. No amount is fixed by these terms. Any surcharges set out in the price list remain payable, whatever the title used and whatever the rate applied. Transaction fees may be applied to purchases made online. Their rate is set out in the price list; the total amount, fees included, is displayed before payment is confirmed. Reduced rates are reserved for those entitled to them. Proof of entitlement may be requested at ticket control, or at the time of purchase for Cartes and the Pass Ciné Opéra; failing which, admission is refused or the title is issued at the full rate. Any change to the price list is brought to the public's attention by its update on the website and its display in the cinema. Holders of a Carte in force are informed at least one month before the change takes effect.

5. MEANS OF PAYMENT

Purchases may be paid at the cinema box office by the means of payment accepted there, and online by credit or debit card, TWINT, PostFinance E-Finance, as well as by gift voucher within the limits of article 7. Online payments are processed by the cinema's payment service provider (article 11). The Carte Cinéophile and Carte Famille are not a means of payment. They have neither a balance nor a predefined number of uses: they confer a right to a rate, applied when each admission is paid for.

6. TICKETS, ACCESS TO THE AUDITORIUMS AND CONDITIONS OF ADMISSION

6.1 Once online payment has been accepted, the customer receives by e-mail an electronic ticket bearing a barcode checked at the entrance to the auditoriums, together with the date and time of the screening, the title of the film or programme, the number of seats and the rates applied. It is the purchaser's responsibility to check that this information matches their purchase.

6.2 The ticket is valid only for the screening shown on it. Access to a different screening requires a prior exchange at the box office, under article 8.

6.3 Unless otherwise stated for a given screening, seats are not numbered and admission is subject to seat availability.

6.4 The purchaser is solely responsible for the choice of film and screening. It is their responsibility to check the legal age of admission and to comply with it. The cinema refuses admission where the legal age is not complied with, without refund of the ticket, and may request proof of age. The cinema cannot be held liable for the purchase of a seat for a film that may offend the viewer's sensibilities or convictions.

6.5 Access to the auditoriums requires compliance with the cinema's operating rules, in particular: the prohibition of any recording, audio or visual, of the projection; the prohibition on bringing in food or drink other than that sold by the cinema, unless authorised; compliance with staff instructions and safety rules; respect for the peace of other viewers. The cinema may refuse admission to, or remove from an auditorium, any person not complying with these rules, without refund. It may ban from the premises any person who has seriously or repeatedly breached them.

7. GIFT VOUCHERS

7.1 Gift vouchers may be used at the cinema box office as well as online. Those purchased online are delivered by e-mail in electronic form.

7.2 They are valid for one year from their date of issue.

7.3 A gift voucher is neither refundable nor exchangeable for cash, including for any unused balance. It may not be used to purchase another gift voucher.

7.4 Gift vouchers are not applicable to screenings of the Ciné Opéra season nor, more generally, to broadcasts of operas and ballets, which are governed by the price list specific to that season.

7.5 In the event of loss or theft, no duplicate can be guaranteed. It is for the beneficiary to keep the delivery e-mail safe.

8. EXCHANGES AND REFUNDS

8.1 In the event of a selection error — day, screening, film — seats may be exchanged at the cinema box office, during opening hours, only before the date and time of the screening shown on the ticket. After that time, no exchange is possible.

8.2 Any unused ticket expires at the end of the screening concerned. It can be neither exchanged nor refunded.

8.3 No refund or exchange is granted where the viewer is prevented from attending for personal reasons, in particular weather, health or lateness.

8.4 Only the cancellation of a screening by the cinema, in particular in the event of a technical problem, gives rise to a refund of the tickets concerned, to the means of payment used for the purchase. The provisions specific to the Pass Ciné Opéra are set out in article 10.

8.5 The cinema may change the date, time or auditorium of a screening. The ticket remains valid for the rescheduled screening. Such a change does not give rise to any compensation.

9. CARTE CINÉPHILE AND CARTE FAMILLE

9.1 Purpose. The Carte Cinéphile and the Carte Famille are personal titles giving access, during their period of validity, to the preferential Carte rate in force for the cinema's screenings. They constitute neither a means of payment nor a prepaid title: each admission is paid for at the preferential rate at the time of booking or at the box office.

9.2 Scope. The Carte Cinéphile is valid for one person, its holder. The Carte Famille is valid for up to four persons of the same family, of whom at most two adults. The only beneficiaries are the holder, the other parent and their children, to the exclusion of any other person. Beneficiaries are not required to attend the same screening together. Proof of identity may be requested in order to verify that a person is indeed a beneficiary of the Carte. Each beneficiary occupies a seat and pays for an admission.

9.3 Subscription, registration and activation. The Carte may be acquired at the cinema box office or online. Registration of the holder and, for the Carte Famille, of its beneficiaries, is carried out by means of the form provided for that purpose, online or at the box office. It comprises the data necessary for the management of the Carte, a photograph of the holder for the purposes set out in article 9.9, and acceptance of these terms. The Carte is handed over and activated at the cinema box office only. It is then linked to the holder's file and bears an identification code. It may be issued in the form of a physical card, a printed document or a digital title stored on a mobile device; these forms have the same value. The Carte has no effect before its activation. Prior registration of the holder, online or at the box office, does not in itself confer any right to the preferential rate. A Carte acquired online must be collected and activated within twelve months of its purchase. Failing this, the right to its handover lapses, without refund.

9.4 Period of validity. The Carte is valid for twelve months from its activation. The expiry date appears on the Carte and is notified to its holder before that date.

9.5 Annual price of the Carte. The annual price of the Carte is set out in the price list. It is payable for each twelve-month period, on subscription as on renewal, and is the price in force on the day of subscription or renewal. No other amount is payable in respect of the issue of the Carte.

9.6 Preferential rate. The preferential rate applicable to a screening is the one in force on the day of that screening, in accordance with article 4. It does not depend on the rate in force on the day the Carte was taken out. Any surcharges remain payable.

9.7 Extent and limits. The Carte may be used across the regular programme: weekly releases, thematic seasons, original-version screenings. It applies within the following limits: one admission per beneficiary and per screening, subject to seat availability; a beneficiary may not attend a further screening before the end of the one for which they have passed ticket control; the Carte confers no priority booking right.

9.8 Exclusions. The Carte is not applicable: to screenings of the Ciné Opéra season and, more generally, to broadcasts of operas and ballets, which are governed by the price list specific to that season (article 10); to private screenings and non-commercial screenings; to screenings and events expressly designated as such when the programme is published or when sales open.

9.9 Personal nature, photograph and verification. The Carte is personal and non-transferable. It may not be lent, resold or used by a person who is not a beneficiary. The holder's photograph is recorded in the ticketing system for the sole purpose of verifying, at ticket control, that the bearer of the Carte is indeed its holder. It is deleted within three months following the end of the Carte's period of validity. Its processing is governed by article 11. The cinema may request that the photograph be updated where it no longer allows verification. Where the Carte is used by a person who is not a beneficiary, the cinema may refuse admission to the screening, without refund, and deactivate the Carte.

9.10 Use. The Carte is used at the box office on presentation, or online by means of the identification code it bears, in order to obtain the preferential rate when booking.

9.11 No refund. The Carte is neither cancellable, nor refundable, nor exchangeable for cash. No admission granted on presentation of the Carte may give rise to a refund.

9.12 Loss, theft or malfunction. In the event of loss or theft, the holder informs the cinema box office without delay. The Carte is deactivated and a new Carte is issued against payment of the replacement fee set out in the price list. The current period of validity is not extended. In the event of a malfunction not attributable to the holder, the Carte is replaced free of charge.

9.13 Holder's data. The holder informs the cinema of any change to the data recorded on subscription, so that the Carte remains usable and information relating to its expiry reaches them.

9.14 Renewal. The Carte does not renew automatically. Renewal takes place before the expiry date, within the thirty days preceding it. The new twelve-month period then runs from the previous expiry date, with no day lost.

Renewal is carried out on the same Carte; the identification code and the photograph are retained. The annual price of the Carte in force on the day of renewal is payable. The holder accepts, on each renewal, the terms and conditions then in force. After the expiry date, the Carte ceases to have effect. The acquisition of a new Carte constitutes a new subscription, whose period of validity runs in accordance with article 9.4.

9.15 Exceptional extension. The cinema may, on an exceptional and discretionary basis, grant an extension of a Carte's period of validity. Such an extension creates neither a right nor a precedent.

9.16 Refusal to issue. The cinema may refuse to issue or renew a Carte to a person who has not complied with their obligations under a previous Carte, or who is subject to a ban from the premises.

10. PASS CINÉ OPÉRA

10.1 Purpose. The Pass Ciné Opéra is a personal title giving the right to one seat for each of the seven evenings of the season's Ciné Opéra season, broadcast from the Royal Opera House in London and screened in the Léone auditorium. The list of evenings, their dates and times are published when sales open. The Pass is valid only for those evenings.

10.2 Composition. The Pass gives the right to one admission per broadcast, for each of the seven broadcasts of the season. It does not allow attendance twice at the same broadcast, nor the carrying over of an admission from one broadcast to another. Where the Pass is acquired after the start of the season, article 10.11 applies.

10.3 Personal nature. The Pass is strictly personal, non-transferable and non-cancellable. It is registered in the name of its holder and bears an identification code. A companion must hold their own Pass or purchase a single ticket.

10.4 Price. The price of the Pass and the price list of the Ciné Opéra season are set out in the published price list. The price list of the Ciné Opéra season is fixed for the whole season and does not vary during the season, by way of derogation from article 4. The transaction fees provided for in article 4 apply to online purchases, including the Pass; the total amount is displayed before payment is confirmed.

10.5 Seating. The Pass gives rise to the allocation of a named seat when each evening is booked, by way of derogation from article 6.3. The cinema may reallocate a seat for technical, operational or safety reasons; a reallocation does not give rise to any compensation.

10.6 Complimentary drink. A glass of champagne or a soft drink is offered to the holder, on presentation of their ticket, at the first interval of each evening. The drink is limited to one per ticket and per evening. It is served during the interval only, and is neither cumulative, nor exchangeable, nor refundable, nor transferable to another evening.

10.7 Unused admission. An admission not used for a past broadcast is definitively lost, without carry-over, compensation or refund, even partial. The Pass is irreversible: it is neither cancellable, nor refundable, nor exchangeable for cash or for any other title.

10.8 Change to a broadcast. The cinema may change the date or time of a broadcast. The corresponding admission remains valid for the rescheduled screening, without compensation.

10.9 Cancellation or interruption by the cinema. In the event of the cancellation of a broadcast, or of the interruption of a broadcast attributable to the cinema or its technical supplier, the corresponding admission is carried over to the catch-up screening where the cinema organises one. Failing that, it is refunded pro rata to the price of the Pass, namely one seventh of that price.

10.10 Loss or theft. As the Pass is personal and registered, a duplicate may be issued at the box office on proof of the holder's identity. The lost or stolen Pass is then deactivated. Admissions already used are not restored.

10.11 Acquisition during the season. The Pass remains on sale after the first broadcast of the season. Where one or more broadcasts have already taken place on the date of purchase, the holder receives, for each of them, an invitation valid for one year for an ordinary screening at the full rate. These invitations are not applicable to screenings of the Ciné Opéra season, nor to expressly designated screenings and events. They are neither refundable nor exchangeable for cash.

10.12 Other titles. The Carte Cinéphile, the Carte Famille and gift vouchers are not applicable to screenings of the Ciné Opéra season.

11. DATA PROTECTION

11.1 Personal data collected in connection with a purchase, a booking or the subscription of a Carte is processed in accordance with the Swiss Federal Act on Data Protection and with the cinema's privacy policy, available on capitole-nyon.ch.

11.2 The data collected when a Carte is taken out — the identity of the holder and of their beneficiaries, postal, electronic and telephone contact details — is processed for the purposes of managing the Carte, informing its holder of its expiry, and exercising the rights attached to the Carte.

11.3 The holder's photograph is processed for the sole purposes of verification set out in article 9.9. It is hosted by the cinema's ticketing provider, is not disclosed to any third party, and is deleted within three months following the end of the period of validity of the Carte or of the Pass Ciné Opéra.

11.4 The sending of commercial communications requires separate consent, freely given and revocable at any time. This consent is not a condition of taking out a Carte or of making a purchase.

11.5 The ticketing system is operated by Advance Ticket. Online payments are processed by Worldline, in accordance with the security standards applicable to electronic payments. The cinema does not store any bank card data.

11.6 Any data subject may exercise their rights of access, rectification, objection and erasure by writing to info@capitole-nyon.ch.

12. ACCEPTANCE OF THE TERMS

12.1 Any online order implies unreserved acceptance of these terms. Confirmation of the order, preceded by ticking the box confirming that these terms have been read, constitutes final consent.

12.2 Taking out and renewing a Carte require the holder's express acceptance of these terms. That acceptance is collected and time-stamped at the registration provided for in article 9.3, and at the latest upon activation.

12.3 Access to the auditoriums requires compliance with the admission rules of article 6.

13. AMENDMENT OF THE TERMS

The cinema may amend these terms at any time. The amended terms take effect immediately for any new purchase and any new subscription.

For Cartes in force, they take effect only on expiry of a period of one month from their entry into force, so as to allow a holder who disagrees with the new provisions to rely on the previous terms during that period.

The entry into force of amended terms is announced by a legible notice displayed in the cinema, stating its date, and the terms are made available on capitole-nyon.ch.

14. DISCONTINUATION OF THE CARTE SCHEME

The cinema may discontinue the Carte scheme. It informs holders by notice displayed in the cinema and by post or e-mail, subject to two months' notice to the end of a month.

The holder of a Carte in force then receives one invitation valid for one year, at the full rate, for each month of validity remaining to run, up to a maximum of twelve invitations per Carte.

15. GOVERNING LAW AND PLACE OF JURISDICTION

These terms are governed by Swiss law. Failing an amicable settlement, any dispute shall be brought before the competent courts of the operator's registered office, in Nyon (VD), subject to the mandatory places of jurisdiction provided for by law. *Version of 11 September 2026 — replaces the terms and conditions of online sales of 1 August 2026 and the terms and conditions of the Cinéphile and Famille cards of 1 December 2015.*

Cinéma Capitole Nyon
Capitole Entertainment Sàrl
Rue Neuve 5, 1260 Nyon, Switzerland
UID CHE-464.868.227 — capitole-nyon.ch